

LSI

Monsieur Frédéric Brand
Directeur du service de l'agriculture
Rue de la Caroline 11

1014 Lausanne

Gland, le 9 février 2009

Concerne : avant projet de la Loi sur l'agriculture vaudoise

Monsieur le Directeur,

En tant que petit syndicat ouvrier avec une forte composante de défense des travailleuses et travailleurs agricoles, nous aimerions saisir l'opportunité de pouvoir prendre position dans le cadre de la consultation sur l'avant projet de la Loi sur l'agriculture vaudoise.

Nous saluons au préalable, en tant que syndicat ouvrier, membre de La Via Campesina et de la Plateforme pour une agriculture socialement durable, que les notions de « souveraineté alimentaire » et « d'agriculture rémunératrice » sont intégrées dans la loi. Il est évident pour nous que de bonnes conditions de travail des ouvriers agricoles doivent passer par des structures de production en bonne santé !

Nous soutenons également entre autres les mesures envisagées pour faciliter l'accès à la terre aux jeunes générations, les méthodes de production socialement durables, la biodiversité et diversité des paysages et l'interdiction de la production et l'utilisation de plantes et d'animaux transgéniques.

Sans plus nous étendre sur cet avant projet très touffu, nous aimerions vous rendre attentif à l'absence presque totale dans la Loi d'une partie indispensable de la production agricole en terres vaudoises, soit les travailleuses et travailleurs agricoles.

En effet (à moins que notre lecture ait été incomplète), dans les 97 articles de l'avant projet, la notion d'employé se retrouve 1 fois (!) en fin de l'article 71 au Titre II SOCIAL (article 71 que nous approuvons au demeurant). N'est-ce pas faire fi de cette main-d'œuvre non-familiale essentielle et indispensable à la production agricole vaudoise, main-d'œuvre salariée non-familiale qui représente plusieurs milliers de personnes (**4'189 officiellement recensées selon l'Office fédéral de la statistique en 2007, ceci sans compter les plusieurs centaines non-recensées (clandestines)**), soit près d'un tiers de la main-d'œuvre totale (13'595) ?

Nous estimons que les employé-e-s agricoles doivent trouver la place qu'ils méritent dans une loi d'une telle importance. Le monde agricole continue sa mutation et il ne peut plus faire l'impasse sur ses salarié-e-s ! Les problèmes et conditions de travail des salarié-e-s agricoles ne sont aujourd'hui plus conformes au monde du travail généralement reconnu et une loi doit là aussi apporter sa volonté d'amélioration.

Deux objectifs nous semblent être fondamentaux dans ce contexte :

1. Les disparités des conditions de travail en Suisse, conditions de travail qui divergent de canton en canton avec 26 contrats-types différents, illustrant des différences de salaires et du temps de travail **qui ne sont pas non plus en faveur des producteurs agricoles vaudois (différences qui peuvent atteindre 30%)**. Nous demandons depuis plusieurs années déjà une harmonisation des conditions de travail au niveau national.
2. La non-soumission du travail agricole à la législation sur le travail LTr est aujourd'hui un anachronisme que demande à être corrigé. Il n'est plus compréhensible que les travailleuses et travailleurs agricoles n'y soient pas soumis.

C'est pour ceci que nous demandons que l'avant projet de la Loi sur l'agriculture vaudoise soit augmenté de :

Titre I – Dispositions générales Art. 2 Objectifs

nouveau :

f (le f actuel devenant g) d'améliorer les conditions de travail des ouvriers agricoles ;

Titre VII – Social

nouveau :

Art. 71 bis, Ouvriers agricoles

1. **Une attention particulière est portée aux conditions de travail des ouvriers agricoles œuvrant sur le territoire vaudois.**
2. **A cet effet, et dans les limites de ses compétences, le canton met tout en œuvre en vue de l'harmonisation des conditions de travail des ouvriers agricoles au niveau fédéral et de leur soumission à la législation fédérale sur le travail.**

Note : ces propositions font écho à la Loi sur la promotion de l'agriculture de l'Etat de Genève de 2005.

Nous espérons que ces propositions seront reçues comme constructives pour l'agriculture vaudoise.

En vous remerciant de votre attention et en restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour l'autre syndicat

Jean-Yves Boulet, Président

Philippe Sauvin, secrétaire syndical